Image not found or type unknown

Licenciement sans cause réelle ni sérieuse.

Par **sornet**, le **23/01/2012** à **22:03**

bonjours, j'ai eu un accident de travail il y a quelque mois,
mon employeur a masque mon accident de travail, il a fait la déclaration que j'avais pris une charge sur le pied, hors que sais mon collègue qui ma arraché le pied avec une mini-pelle et il n'a pas de caces.
j'ai eu plus d'un mois arrêt de travail, et après j'ai due passer la visite médical du travail pour la reprise.
quand j'ai eu ma visite du travail mon employeur ma dit que je ne travail pas aujourd'hui et demain et que je serrais comme même payer.
deux jours après je reçois un courrier recommander d'une convocation à un entretien préalable qui me dise que je suis un danger pour mes collègue et moi même et que je suis dispensé de me présenté à mon poste de travail jusqu'à nouvel ordre, et que mon salaire étant toute fois maintenu.
au rendez-vous ils me reproche des fautes faite sur les chantiers,sachant que sur les chantier nous somme par équipe de 2 voir 4, je suis le seul a prendre.
il me reproche mon A.T qu'ils ont due modifier pour éviter une inspection du travail.
et que je suis un danger pour tout le monde dans la société.

personne ne veut me faire d'atestation dans la socitété ils ont tous peurs.
que puis je faire pour gagner au prud'homme?

merciede votre soutien.

Par **P.M.**, le **24/01/2012** à **15:01**

Bonjour,
Il est compréhensible que le salariés restés dans l'entreprise ne veuille pas témoigner...
Il faudrait savoir si des secours ou la police sont intervenus lors de l'accident et rechercher tous le indices qui peuvent plaider en votre faveur...
Vous n'indiquez pas si vous avez été assisté lors de l'entretien préalable...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation patronale voire d'un avocat spécialiste car vous pourriez envisager d'aller jusqu'à déposer plainte...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés